

202436



Mairie de BARBAZAN

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur GUET JOHAN, J&I AMERICAN VINTAGE

Profession : restaurateur

Domicilié(e) : 6, Hameau de Burs BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à BARBAZAN, le lac.

Du 20 juillet 2024 à 18 heures 00

Au 21 juillet 2024 à 03 heures 00

Pour le motif Feu d'artifice

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 11 juillet 2024

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur GUET JOHAN, J&I AMERICAN VINTAGE 6, Hameau de Burs BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 20 juillet 2024 à 18 heures 00

Au 21 juillet 2024 à 03 heures 00

Pour le motif Feu d'artifice à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 11 juillet 2024

Le Maire

Le Maire



Michèle STRADERE